

**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-22

OBJET : ERREUR MATERIELLE DELIBERATION CONSEIL DU 10 MARS 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

L'An deux Mil vingt

Le 25 mai 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Aurélie GUILLOTEAU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Nathalie DUMAGNIER, Éric GERBER, Vanessa PANHALEUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Nathalie DUMAGNIER à Patrick PIERRE, Vanessa PANHALEUX à Rémi LEDOUX, Eric GERBER à Virginie DESCHAMPS,

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

En vertu de la règle du parallélisme des formes et des procédures, la correction d'une erreur matérielle sur une délibération nécessite par principe une nouvelle délibération du conseil municipal.

S'il s'agit d'une erreur matérielle sans conséquence sur le sens de la décision, le conseil municipal pourra corriger cette délibération en adoptant une délibération rectificative sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur matérielle sans conséquence sur le sens des décisions prises a été commise sur les délibérations du 10 mars 2021. Cette erreur porte sur la prise en compte de deux abstentions.

➤ **DECIDE** de rectifier l'erreur matérielle ainsi :

Phrase à modifier	Correction apportée
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 2 abstentions :

Cette rectification sera portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2021.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : en Mairie, le 27 mai 2021
Vincent CHENU, Maire

Aste Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le **31 MAI 2021**
et Publication ou Notification
du **31 MAI 2021**
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-23

OBJET : SUBVENTION DETR 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

L'An deux Mil vingt

Le 25 mai 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Aurélie GUILLOTEAU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Nathalie DUMAGNIER, Éric GERBER, Vanessa PANHALEUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Nathalie DUMAGNIER à Patrick PIERRE, Vanessa PANHALEUX à Rémi LEDOUX, Eric GERBER à Virginie DESCHAMPS,

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR), une subvention pourra être accordée à la commune par l'État.

Les projets suivants sont proposés au Conseil :

- **Aménagement de la placette de la salle du conseil et autres aménagements extérieurs**: 12 041,04 HT – 14 449,25 € TTC
- **Remise aux normes de l'école** : 24 098,65 € HT – 28 918,38 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès de l'État une subvention constituant la DETR 2021 à hauteur maximale de 30% du coût hors taxes ;

➤ **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

- **Aménagement de la placette de la salle du conseil** : 12 041,04 HT – 14 449,25 € TTC

⌘ DETR	3 612,31 €
⌘ ACTIV 3 2021	6 020,52 €
⌘ Autofinancement	2 408,21 € HT

- **Remise aux normes de l'école** : 24 098,65 € HT – 28 918,38 € TTC

⌘ DETR	7 229,60 €
⌘ ACTIV 3 2021	1 707,26 €
⌘ Autofinancement	15 161,80 € HT

➤ **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 31 MAI 2021
et Publication ou Notification
du 31 MAI 2021
Le Maire,



Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : en Mairie, le 27 mai 2021
Vincent CHENU, Maire

**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-24

OBJET : SUBVENTION ACTIV 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

L'An deux Mil vingt

Le 25 mai 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Aurélie GUILLOTEAU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Nathalie DUMAGNIER, Éric GERBER, Vanessa PANHALEUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Nathalie DUMAGNIER à Patrick PIERRE, Vanessa PANHALEUX à Rémi LEDOUX, Eric GERBER à Virginie DESCHAMPS,

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'Accompagnement des communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV) 2021, une subvention pourra être accordée à la commune par le Conseil Départemental de la Vienne.

Les projets suivants sont proposés au Conseil Municipal :

- **Mise aux normes des bâtiments communaux** : 5 215,51 € HT – 6 258,61 € TTC
- **Achat mobilier et matériel de la commune** : 14 029,55 € HT - 16 835,46 € TTC
- **Aménagement extérieur de la commune** : 23 264,94 € HT – 27 917,93 € TTC

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention constituant le volet 3 de l'ACTIV 2021 à hauteur de 27 400,00 €

➤ **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

- **Mise aux normes des bâtiments communaux** : 5 215,51 € HT – 6 258,61 € TTC
 - ⊕ **ACTIV 2021 : 3 148,06 €**
 - ⊕ DETR 2021 : 1 024,35 €
 - ⊕ Autofinancement : 1 043,10 € HT

- **Achat mobilier et matériel de la commune** : 14 029,55 € HT - 16 835,46 € TTC
 - ⊕ **ACTIV 2021 : 9 322,48 €**
 - ⊕ DETR 2021 : 1 901,16 €
 - ⊕ Autofinancement : 2 805,91 € HT

- **Aménagement extérieur de la commune** : 23 264,94 € HT – 27 917,93 € TTC
 - ⊕ **ACTIV 2021 : 14 999,64 €**
 - ⊕ DETR 2021 : 3 612,31 €
 - ⊕ Autofinancement : 4 652,99 € HT

➤ **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 27 mai 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 31 MAI 2021
et Publication ou Notification
du 31 MAI 2021
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

DELIBERATION N° 2021-25

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

L'An deux Mil vingt

Le 25 mai 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Aurélie GUILLOTEAU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Nathalie DUMAGNIER, Éric GERBER, Vanessa PANHALEUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Nathalie DUMAGNIER à Patrick PIERRE, Vanessa PANHALEUX à Rémi LEDOUX, Éric GERBER à Virginie DESCHAMPS,

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Suite à la demande de VMS, association qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants de notre territoire de Grand Poitiers EST et compte tenu du service de mobilité fortement utilisé dans le cadre de la crise sanitaire, Aurélie Guilloteau, conseillère déléguée, propose d'accorder une subvention de 400,00 €.

Mathieu Billaud, salarié de VMS et Vincent Chenu, membre du Conseil d'Administration, se retirent sans prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de subvention l'association VMS à hauteur de 400,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à prélever les montants alloués sur les crédits des subventions non affectées.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 31 MAI 2021
et Publication ou Notification
du 31 MAI 2021
Le Maire,



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 27 mai 2021

Vincent CHENU, Maire



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-26

OBJET : REPRESENTANT SYNDICAL CLAIN AVAL

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

L'An deux Mil vingt

Le 25 mai 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Aurélie GUILLOTEAU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Nathalie DUMAGNIER, Éric GERBER, Vanessa PANHALEUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Nathalie DUMAGNIER à Patrick PIERRE, Vanessa PANHALEUX à Rémi LEDOUX, Éric GERBER à Virginie DESCHAMPS,

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Le Maire rappelle que la commune est située sur le périmètre géographique du bassin versant du Clain aval. La compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est exercée par l'EPCI dont vous êtes membre et cette compétence a été transférée en totalité ou partiellement au Syndicat du Clain Aval.

Des délégués ont été nommés par ces EPCI et siègent au Comité Syndical et ou au Bureau de ce syndicat mixte. Les statuts de notre collectivité prévoient également d'autres instances comme les commissions géographiques.

En effet, les diverses commissions géographiques qui devaient se tenir très prochainement ont été reportées en raison du contexte sanitaire. Dans l'attente de pouvoir les réunir nous sommes sollicités pour nommer, au niveau communal, une personne (élue ou non) sensible à la gestion des milieux aquatiques et pouvant être un relais local d'information.

Le Maire propose de se nommer, en tant que représentant de la commune. Après demande d'information, Yohann Brunet aimerait également faire partie du syndicat.

Le Maire propose alors qu'il soit titulaire et Yohann Brunet suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **NOMME** Vincent Chenu comme représentant titulaire du Syndicat Clain Aval ;
- **NOMME** Yohann Brunet comme représentant suppléant du Syndicat Clain Aval.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : en Mairie, le 27 mai 2021
Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



le 31 MAI 2021
et Publication ou Notification
du 31 MAI 2021
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-27

OBJET : REGLEMENT DU TENNIS

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

L'An deux Mil vingt

Le 25 mai 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Aurélie GUILLOTEAU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Nathalie DUMAGNIER, Éric GERBER, Vanessa PANHALEUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Nathalie DUMAGNIER à Patrick PIERRE, Vanessa PANHALEUX à Rémi LEDOUX, Éric GERBER à Virginie DESCHAMPS,

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Patrick Pierre, conseiller délégué, présente au Conseil Municipal le projet de règlement du terrain de tennis afin de permettre un meilleur respect de leur fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté l'exposé de Patrick Pierre,

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement,

Après délibération à l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ** les termes du nouveau règlement tel que présenté ;

➤ **DIT** que ce règlement sera affiché à l'entrée du terrain ;

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 31 MAI 2021
et Publication ou Notification
du 31 MAI 2021
Le Maire



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 27 mai 2021

Vincent CHENU, Maire



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-28

OBJET : ACTIVITES SAISONNIERES

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

L'An deux Mil vingt

Le 25 mai 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Aurélie GUILLOTEAU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Nathalie DUMAGNIER, Éric GERBER, Vanessa PANHALEUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Nathalie DUMAGNIER à Patrick PIERRE, Vanessa PANHALEUX à Rémi LEDOUX, Éric GERBER à Virginie DESCHAMPS,

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2016 autorisant la mise en œuvre d'un projet d'animation en direction des jeunes savignois de 16 à 17 ans afin qu'ils aient une occupation pendant les vacances scolaires, sur des périodes de quinze jours.

Il propose de reconduire l'animation pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que les jeunes accompagnent les agents de la commune dans leurs activités professionnelles ;

- **DECIDE** que les jeunes recevront une gratification pour leur engagement

- **AUTORISE** le Maire à effectuer l'inscription des jeunes et de mettre en place les modalités afférentes.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 27 mai 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 31 MAI 2021
et Publication ou Notification
du 31 MAI 2021
Le Maire,

